

PLU

Plan Local d'Urbanisme

GARONS



VI. Annexes

VI.I Annexes sanitaires

Dossier arrêté en Conseil Municipal du : 17 juin 2025

**Vu pour être annexé à la
délibération du 17 juin
2025**

Le maire,

Yves RODRIGUEZ

Plan Local d'Urbanisme de Garons	
Nom du fichier	Tome VI.I Notice Sanitaire
Version	Arrêt
Rédacteur	SIG
Vérificateur	MEBL
Approbateur	BEP

Table des matières

1. GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE	4
1.1. Etat des lieux.....	4
1.2. Prévisions et actions de prévention	6
2. GESTION DE L'ASSAINISSEMENT	7
2.1. Assainissement collectif.....	7
2.2. Assainissement non collectif.....	9
2.3. Assainissement des eaux pluviales.....	9
2.4. Prévisions et actions de prévention	9
3. GESTION DES DECHETS	10
3.1. Etat des lieux.....	10
3.2. Prévisions et actions de prévention	11
4. DEFENSE INCENDIE	12

1. GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU POTABLE

1.1. Etat des lieux

La compétence en matière d'alimentation en eau potable sur la commune de Garons est détenue par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole. L'alimentation en eau potable sur le territoire est gérée par délégation de service public depuis 2020 et jusqu'à fin 2027 par la Société des Eaux de Nîmes Métropole dont les missions sont les suivantes :

- Production de l'eau potable ;
- Transfert de l'eau potable ;
- Distribution de l'eau potable.

D'après le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de 2023, la commune de Garons compte :

- **Nombre d'abonnés** : 2 309 abonnés ;
- **Ressource disponible** : aucun site de production d'eau potable, la ressource est présente sur la commune de Bouillargues qui alimente les deux communes ;
- **Site de stockage** : 2 sites de stockage (distribution) d'une capacité totale de stockage de 1 310 m³.

La commune de Garons est concerné par quatre périmètres de protection de captage dont deux ont fait l'objet d'une DUP et sont donc ciblés comme des servitudes d'utilité publique. La commune est également concernée par une zone de protection des aires d'alimentation du captage Carreirasse de Caissargues.

Bilan des volumes en eau potable en 2023

La commune de Garons est alimenté depuis la ressource des puits des Canaux situés sur la commune de Bouillargues.

Sur la commune de Garons, le volume produit est de 257 080 m³ d'eau et le volume importé est de 383 896 m³ d'eau sur l'exercice 2023. Au final, le volume consommé comptabilisé sur l'année est de 281 687m³ alors que le volume autorisé est de 292 625 m³.

Ces données sont issues du Rapport sur le Prix et la Qualité du service de 2023.

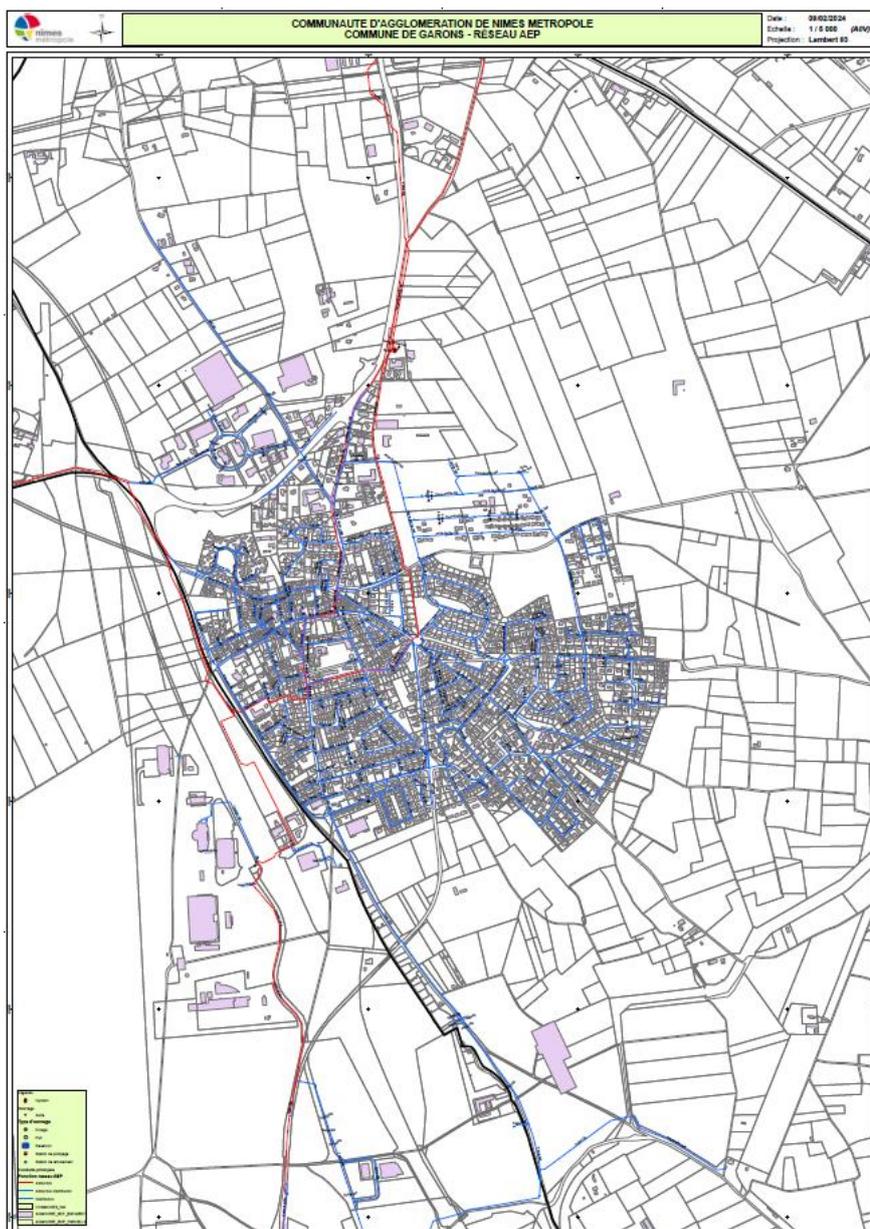
Le réseau de distribution

D'après le RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de 2023), le linéaire de réseau sur la commune de Garons est de 44,18 km. La carte ci-dessous présente les réseaux d'adduction et de distribution sur la commune de Garons.

Indicateur de performance des réseaux

Le taux de rendement sur le réseau Bouillargues/garons est en amélioration sur les deux derniers exercices (2022 et 2023) avec un taux de 78,63% en 2022 et de 81,08% en 2023. Le taux de rendement sur le réseau est supérieur à celui enregistré à l'échelle de l'agglomération qui est de 73,7%.

Cartographie du réseau d'alimentation en eau potable sur la commune de Garons (Source : Nîmes Métropole)



La qualité de l'eau potable

La qualité de l'eau potable sur le réseau Garons-Bouillargues est conforme aux exigences de qualité en vigueur avec une qualité des eaux qui répond aux conformités bactériologiques (99,7%) et aux conformités physico-chimique (99,3%).

1.2. Prévisions et actions de prévention

La commune de Garons est alimenté par le captage des puits des canaux situé sur la commune de Bouillargues qui a fait l'objet d'une DUP en juin 2022. La DUP des puits des canaux à Bouillargues fixe les débits et volumes maximaux qui peuvent être prélevés sur le présent captage :

- Débit horaire : 120 m³/h
- Débit journalier : 2400 m³/j en moyenne, 2 880m³/j en période de pointe
- Volume annuel : 876 000m³ par an.

Selon le RPQS 2023, le captage des Puits des Canaux a permis la production de 529 282 m³ et l'importation de 871 393 m³. Le volume exporté depuis le réseau Bouillargues/Garons est de 533 155 m³. Le volume consommé autorisé sur 365 jour est de 602 464 m³.

De plus, la commune de Garons est également alimenté par le canal de campagne BRL situé sur la commune de Garons. Selon l'avis hydrogéologue de 2005, les capacités de traitement de l'eau potable se font sur la commune de Bouillargues avec une capacité maximale de 4 000m³ jour.

Au total, les capacités d'alimentation en eau potable à l'échelle du réseau sont d'environ 6400 m³/j.

Le projet communal de Garons prévoit d'atteindre environ 5691 habitants en 2034 soit environ 656 habitants supplémentaires par rapport à 2020.

Sur la base d'une consommation d'environ 150 l/j par habitants, le projet communal à horizon 2034 engendrerait un besoin supplémentaire d'environ 98 400 l/j/hab soit 98,4 m³/jour supplémentaire.

Compte tenu que :

- Le besoin en eau supplémentaire représente une faible part du débit autorisé par la DUP des Puits des Canaux (4% de la consommation autorisée par la DUP des Puits des Canaux),
- La commune est également alimenté par le canal de Campagne
- L'ensemble des communes de Nîmes Métropole sont connectés (forte importation et exportation d'eau sur le réseau Bouillargues/Garons sur l'exercice 2023)

La ressource en eau potable sur le territoire est considérée comme suffisante au regard du projet porté dans le cadre de la présente révision générale du PLU de Garons.

2. GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

2.1. Assainissement collectif

La compétence en matière d'assainissement sur la commune de Garons est détenue par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole. L'assainissement collectif sur le territoire est géré par délégation de service public par la Société des Eaux de Nîmes Métropole dont les missions sont les suivantes :

- Collecte des eaux usées ;
- Transport ;
- Dépollution.

D'après le Rapport sur le Prix et la Qualité des Services de 2023, la commune de Garons compte :

- **Nombre d'abonnés** : 2 184 abonnés ;
- **Volumes assujettis à l'assainissement collectif** : 237 177 m³ ;
- **Boues évacuées (kg MS)** : 90 311.
- **Taux de rendement épuratoire** : 99,4%

La station d'épuration de Garons

La commune de Garons dispose d'une Station d'Épuration avec une filière de traitement boues activées à faible charge dont la capacité en équivalent habitant est de 7 000 EH. Le milieu récepteur du rejet de la STEP est l'Ambu.

Le taux de conformité de la station d'épuration de Garons est de 100%.

2.2. Assainissement non collectif

La compétence en matière d'assainissement sur la commune de Garons est détenue par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole. Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) est géré en régie par Nîmes Métropole.

La commune de Garons comptabilise, selon le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de 2023, 69 ménages sont raccordés à un système d'assainissement individuel dont :

- 21 dispositifs conformes aux normes du SPANC ;
- 31 dispositifs en état d'usage ;
- 17 dispositifs non conformes aux normes du SPANC.

2.3. Assainissement des eaux pluviales

La compétence en matière de gestion des eaux pluviales sur la commune de Garons est détenue par la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole. Un schéma directeur de gestion des eaux pluviales est en cours sur l'intercommunalité de Nîmes Métropole.

Le règlement relatif à la gestion des eaux pluviales est annexé au présent PLU. Il donne des règles en matière de gestion des eaux pluviales à la parcelle pour les constructions individuelles et les règles en matière de création de bassin de rétention pour les opérations d'aménagement d'ensemble de plus de 5 lots.

2.4. Prévisions et actions de prévention

Le projet communal de Garons prévoit l'accueil d'environ 656 habitants supplémentaires portant la population à environ 5 691 habitants à horizon 2034. Considérant que la capacité de la STEP est de 7 000 EH, la capacité nominale de la STEP est compatible avec le projet démographique inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme de Garons. De plus, le projet en extension urbaine se trouve à proximité immédiate du réseau.

3. GESTION DES DECHETS

3.1. Etat des lieux

La compétence déchets par Nîmes Métropole

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole exerce la compétence collecte et traitement des déchets ménagers depuis le 1er janvier 2011. Elle regroupe ainsi l'ensemble du territoire de l'agglomération soit 39 communes depuis le 1er janvier 2017.

La collecte des déchets sur la commune de Garons

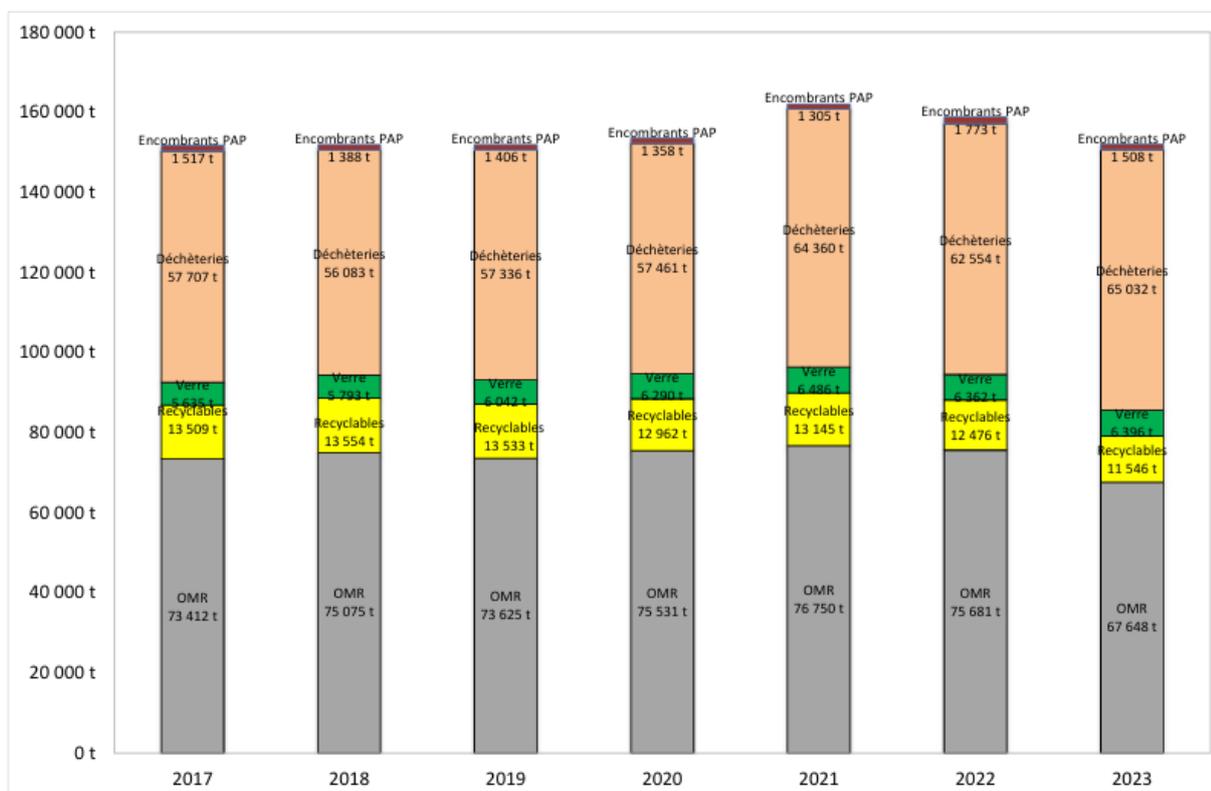
Nîmes Métropole dispose de la compétence « Déchets » qu'elle délègue au Syndicat SITOM Gard. Le syndicat en charge assure les missions de collecte, de traitement et de valorisation des déchets du territoire communal. Ces missions impliquent :

- Les collectes quotidiennes des déchets ménagers et valorisables et la gestion des contenants associés ;
- Le traitement et la valorisation de ces flux ;
- La gestion des déchèteries du territoire.

Nîmes Métropole est équipée de 15 déchèteries.

La commune de Garons dispose d'une déchèterie qui est située au sud de la commune.

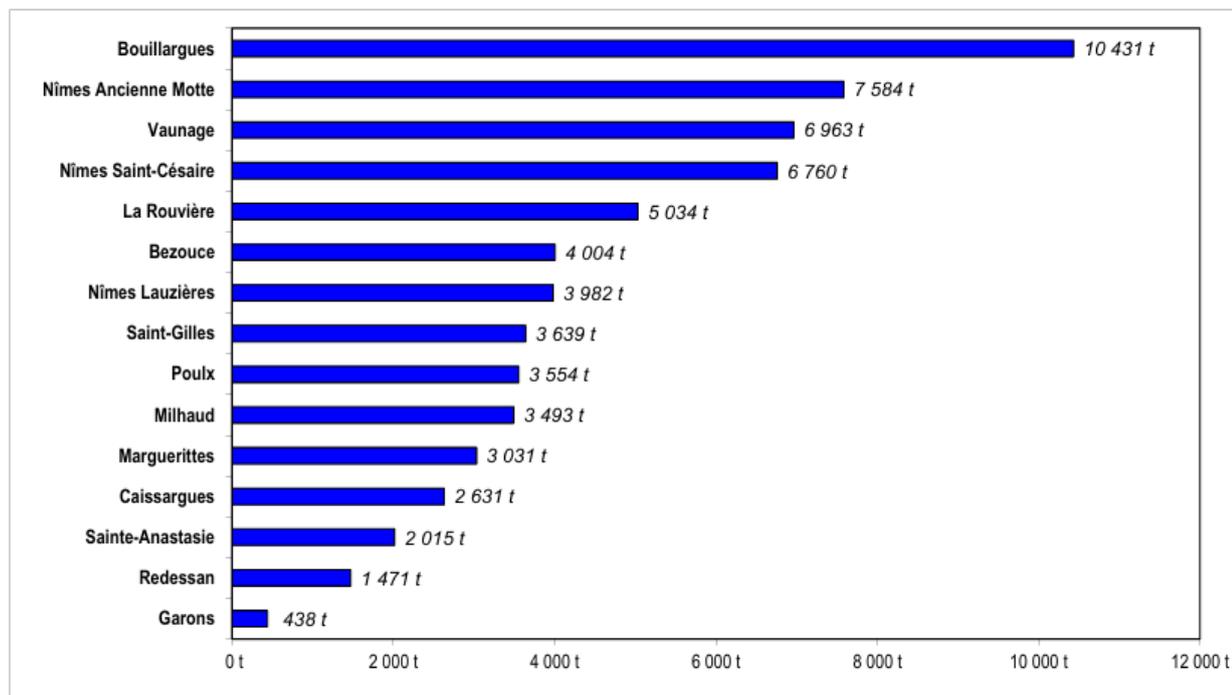
Evolution des flux de déchets à l'échelle de Nîmes Métropole entre 2017 et 2023



Sur l'ensemble des flux Nîmes Métropole a collecté 152 130 tonnes en 2023 soit 4,23% de moins qu'en 2022 et revient aux tonnages collectés avant la crise COVID en 2020.

La production de déchets sur le territoire intercommunal reste importante, 590 kg/hab/an (moyenne nationale de 570 kg/hab/an).

Graphique analysant la collecte des déchets par communes (Source : Nîmes Métropole)



A l'échelle de la commune de Garons, la production de déchets est la plus faible enregistrée sur l'ensemble de la CA Nîmes Métropole avec 438 t de déchets par an.

3.2. Prévisions et actions de prévention

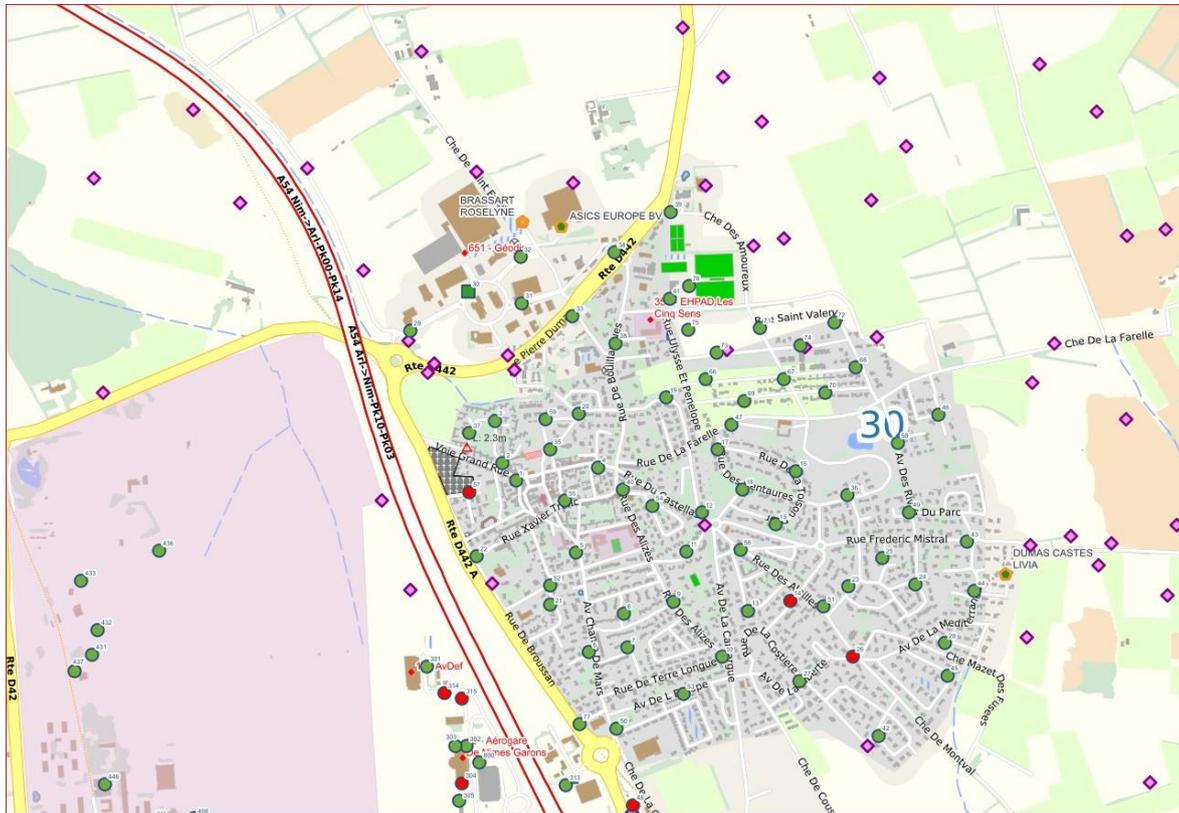
Le projet communal d'accueil modéré de population n'entraînera pas une croissance importante des déchets produits. Parallèlement, des actions destinées à réduire la production de déchet par habitants sont mises en place à travers le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui prévoit 23 actions qui s'articulent autour de 6 axes :

- Axe 1 : Réduction des biodéchets et déchets verts
- Axe 2 : Réparation – Réemploi
- Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Axe 4 : Eco-consommation
- Axe 5 : Eco-exemplarité
- Axe 6 : Education – Sensibilisation

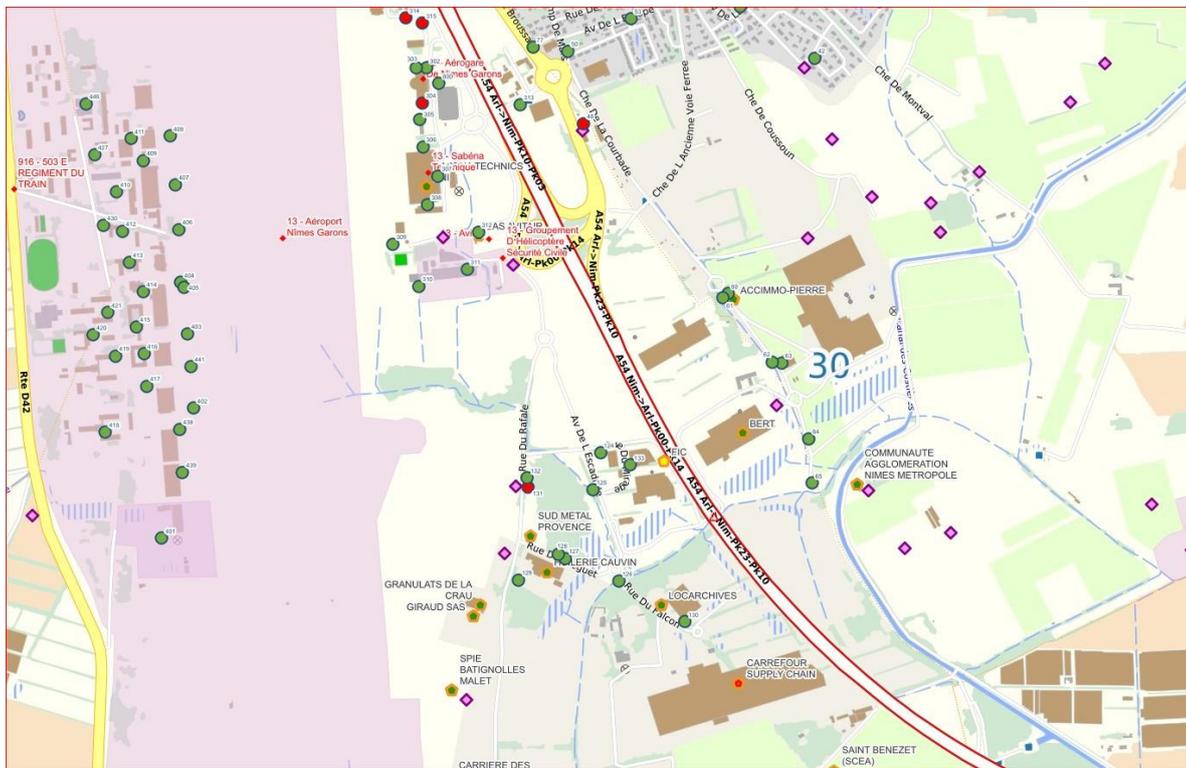
4. DEFENSE INCENDIE

Les trois cartographies ci-dessous présente la localisation de l'ensemble des hydrants présents sur la commune de Garons (en vert) :

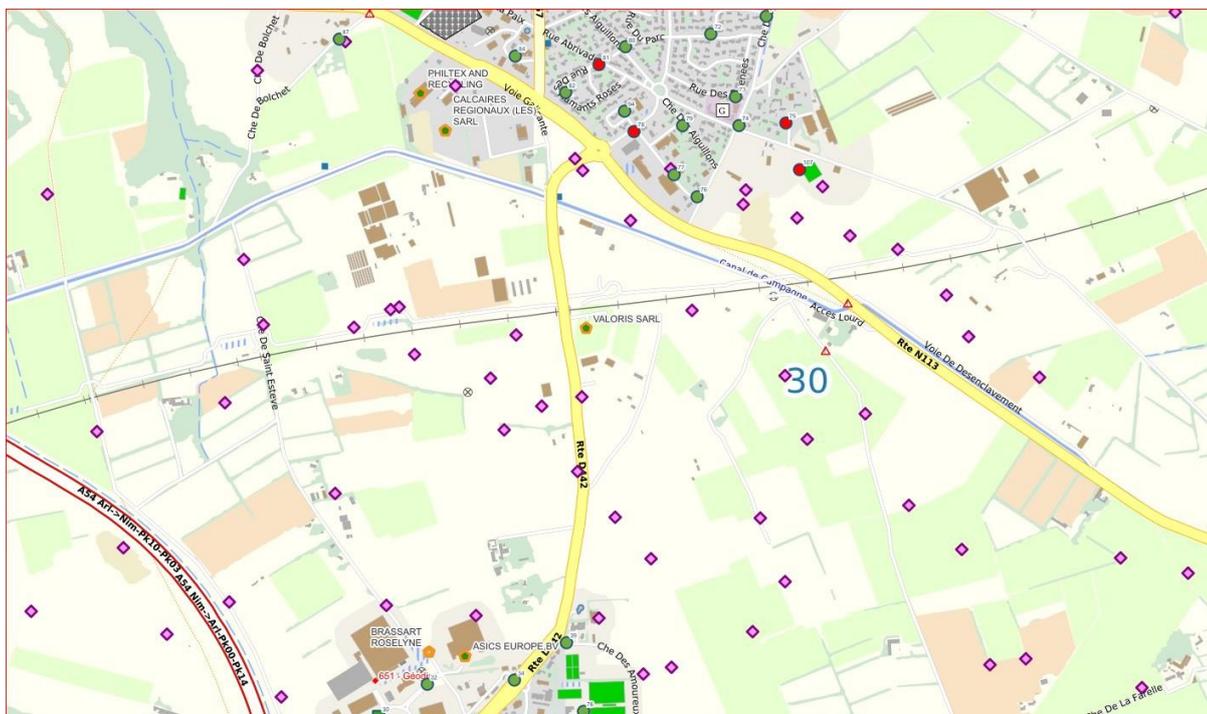
Cartographie des hydrants sur le centre de Garons (Source : Commune de Garons)



Cartographie des hydrants à proximité de la zone d'activité commerciale d'Actiparc MITRA (Source : Commune de Garons)



Cartographie des hydrants à proximité de l'aéropole et de la zone d'activité de Galicante (Source : Commune de Garons)



L'ouverture à l'urbanisation dans le cadre du PLU est conditionnée par la couverture théorique des hydrants communaux en état de fonctionnement (ainsi que de ceux pour lesquels des travaux sont prévus à court terme).